

Sécurité et sûreté du site de Saint-Priest

La mise en œuvre du site état-major de Saint-Priest, dont il faut rappeler qu'il est soumis à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, nécessite la mise en place d'une organisation spécifique à la sécurité et à la sûreté du site.

Aussi, dès mise en œuvre des bâtiments et installations techniques, les aspects liés à la sécurité des personnes et des biens et à la sûreté du site seront gérés par le groupement logistique, à partir des effectifs du casernement logistique.

Rappelons que ce casernement logistique est constitué de sapeurs-pompiers de plus de 50 ans, positionnés sur des postes aménagés et qui assurent des missions de soutien logistique et de servitude d'engins spéciaux.

Les missions complémentaires confiées à ce casernement, qui devra assurer une permanence 24h/24 sur le site à cet effet, sont notamment les suivantes :

- veille de l'unité d'aide à l'exploitation qui recueille toutes les alarmes des différents systèmes de sécurité incendie (CT St-Priest, SSSM, Ecole départementale et GLOG) du site et levée de doute /intervention;
- Activation des dispositifs d'urgence reliés aux systèmes de sécurité incendie et des vannes de coupure automatique des réseaux eaux pluviales/eaux usées en cas d'incendie ;
- rondes de surveillance pendant les heures non ouvrables;
- contrôle des accès des livraisons SSSM et GLOG en heures ouvrables (tenue du registre des entrées et sorties, plan de prévention, indication des protocoles de déchargement...);
- permanence téléphonique administrative pendant les heures non ouvrables (par exemple contact stagiaires hébergés sur le site...);
- surveillance des écrans liés à la vidéo-protection et intervention ou demande d'intervention aux forces de police en cas d'intrusion.

A cette fin, des formations spécifiques pourront être mises en œuvre en fonction des besoins.